queste dudit Petit Bruno Sera Communiqué aud hubert pour en Venir en ce Conseil. L'Vndy prochain, et les parties Entendües estre ordonné ce qu'il appartiendra par raison ⁄.

RAUDOT DE LINO

ENTRE Jacques Charles DE COÜAGNE marchand a Montreal appelant de Sentence rendüe en la Juridiction royalle dudit Montreal le douzeᵉ Septembre dernier et anticipant comparant par Mᵉ Jacques Barbel noᵗᵉ en la preuosté de cette Ville porteur de pouuoir donné par led de Coüagne a mᵉ Louis Chambalon aussy noᵗᵉ en lad preuosté en datte du dixᵉ nouembre aussy dernier d'Vne part ; Et Marie GODÉ Veuue de deffunct Charles de Coüagne tant en Son nom a cause de la communauté qui a esté Entr'elle et led deffunct Son mary que comme tutrice des Enfans dud deffunct de Coüagne et d'Elle Intimée Comparante par mᵉ florent de la Cettiere aussy noᵗᵉ en lad preuosté d'Autre part, Ouy lesd Comparants, LE CONSEIL a appointé et appointe lesdittes parties Sur ledit Appel a fournir de Griefs, de Reponses a Iceux, Ecrire produire et Contredire dans les Delays de L'ordonnance pardeuant mᵉ françois Mathieu Martin de Lino Conᵉʳ que le Conseil a Commis a cet Effect ⁄.

RAUDOT

Du L'Vndy Vingt Septᵉ Januier mil Sept cent dix

LE CONSEIL ASSEMBLÉ ou estoient Messieurs Raudot Intendants, Mʳˢ Dupont de Lino, de Villeray et Macart Conᵉʳˢ le dernier faisant les fonctions de Procureur general du Roy.

ENTRE Jean baptiste MINET habitant de la Riuiere Saint Charles appelant de Sentence rendüe en la preuosté de cette Ville le quinzeᵉ auril de l'année derniere d'vnepart, Et les SIEURS ECCLESIASTIQUES du Seminaire